

Mairie de La Compôte
2 Place de la Mairie
73630 LA COMPOTE
Tél. 04 79 54 84 43
Email : mairiedelacompote@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 21 DECEMBRE 2024 A 9H00

Mis en ligne le 24 . 12 . 2024

Le samedi 21 décembre 2024 à 9h00, le conseil municipal de la Compôte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FRESSOZ Jean-Pierre.

Etaient présents : Mesdames AUDOUX Jolaine, PERRIER Hélène, LE BELLEC Séverine, BOURGET Marion – Messieurs FRESSOZ Jean-Pierre, FRESSOZ Roger, COULON Aurélien, PETIT Laurent, DUMOULIN Bertrand, SORRET Gérard.

Madame Perrier Hélène a été élue secrétaire

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Absent : 0

Date de la Convocation : 17/12/2024 Date d'affichage : 17/12/2024
--

Le quorum étant atteint, les membres présents se trouvant en nombre suffisant. L'assemblée entre en délibération.

EXPOSE DU MAIRE :

Monsieur Le Maire a ouvert la séance :

- en demandant aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 5/12/2024.
- en rappelant l'ordre du jour :

DELIBERATION :

- 1.DON : Solidarité avec la population de Mayotte
2. Demande de Subvention : DETR : requalification du cœur de village de La Compôte

1. Solidarité avec la population de Mayotte

Délibération n° 397 : pour 10

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Compôte tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 €

- à la Protection civile, FNPC, Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2. Requalification du cœur de village de la compote

Construction d'une halle et d'un four à pain

Délibération n° 396 : pour 10

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de redéposer un dossier de demande de subventions au titre de la DETR sur le sujet de la requalification du cœur de village de La Compôte.

Monsieur Le Maire rappelle que La Compôte est la seule commune des Bauges à ne pas avoir de hameaux et n'est constituée que de son chef-lieu. Cette situation de centralité est un atout structurant du village qu'il convient de développer et enrichir. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la commune a entamé une réflexion globale et ambitieuse sur la requalification du cœur de village et son attractivité.

En effet, La Compôte a obtenu le label 1 fleur et plusieurs manifestations sont organisées chaque année comme la fête de la création, la foire traditionnelle de septembre avec les concours de la tome d'alpage et de miel, le repas partagé offert par la commune ainsi que la fête des mères.

Afin de dynamiser davantage encore le centre-bourg, plusieurs projets sont envisagés dans un rayon de 100 mètres autour de la mairie et de l'église:

- ouverture d'un commerce dans l'ancienne cure
- démolition d'un bâtiment délabré pour construire une halle
- construction d'un four à pain dans un bâtiment communal

Pour ce faire, la commune a acquis un bâtiment insalubre et inoccupé en mitoyenneté avec un autre bâtiment existant (propriété privée) sur un emplacement stratégique, juste en face de la mairie, en plein cœur du village. Il a été décidé de le démolir pour des raisons de sécurité publique et de réaliser une halle accessible à tous, tout en préservant le patrimoine existant et l'esprit du village. Le projet est de faire de cet emplacement un abri, un lieu de marché pour les producteurs locaux et un endroit privilégié pour les rassemblements des habitants autour de fêtes diverses.

Quant au four, il sera réalisé dans un bâtiment communal inexploité en face de la halle. Une à deux fois par mois, les habitants pourront se retrouver autour du four dans lequel ils feront cuire leurs pains, pizzas et autres tartes qu'ils mangeront ensemble s'ils le souhaitent.

Ainsi, cette revalorisation du centre bourg a pour objectif de fédérer les habitants du village, notamment ceux nouvellement installés. C'est pourquoi une réunion de concertation avec l'ensemble des associations de La Compôte sera menée pour définir les règles communes d'utilisation de la halle et du four lors des événements festifs. Cette halle et ce four seront des lieux de vie, de rencontre et d'échanges qui participeront grandement à la qualité de vie du village.

Il est également à noter que ces projets se veulent participatifs et respectueux de l'environnement et des traditions :

- Afin de ne pas porter atteinte aux hirondelles qui s'étaient installées dans la charpente et sur les murs du bâtiment délabré, les enfants du village ont créé des nichoirs en bois implantés sur d'autres bâtiments à proximité qu'elles ont investis dès ce printemps 2023.

- Le four sera conçu dans les règles de l'art par les habitants volontaires accompagnés et encadrés par l'atelier des Carthuses, spécialisé dans la taille de pierres et la construction de fours à pains traditionnels à chauffage au bois.
Convaincue que la transmission et le partage sont indissociables de la pratique du métier, cette entreprise participe régulièrement à l'encadrement de programmes de formation et d'insertion. Par ailleurs, ils interviennent depuis toujours dans des dispositifs d'accompagnement de chantiers aux côtés d'associations ou de propriétaires privés.

Le montant prévisionnel des travaux à ce jour s'élève à 132 607 euros HT,

Le plan de financement est le suivant :

Démolition/construction de la halle : 119 500 €

Construction du four à pain : 13 107 €

Subventions obtenues en 2023 pour l'ensemble des travaux de la halle et du four (montant de 109 399 € en 2023):

Département (FDEC) : 34 805 €

Région (bonus ruralité) : 11 640 €

Le Maire propose de redéposer un dossier auprès de l'Etat, pour les travaux de la halle uniquement, suite au refus de financement en 2023 et à l'augmentation du coût du projet. Le montant demandé de **53 775 €** correspond à 45 % du montant réactualisé.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- de demander une subvention auprès de :
 - L'Etat au titre de la DETR d'un montant de 53 775 € pour les travaux de déconstruction/construction de la halle,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,

Fin de l'ordre du jour à 11H00

Fait à La Compôte,

Le 21/12/2024

La secrétaire de séance,
Hélène Perrier



Le Maire,
Jean-Pierre FRESSOZ

